

ALFRED REBOUX
ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50
Six mois... 25.00
Un an... 50.00

JOURNAL DE
MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'Agence Hasse...

Table with 2 columns: Service particulier, 28 MARS, 29 MARS. Lists various financial services and their rates.

BULLETIN DU JOUR

La discussion générale sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire...

Séance également calme à la Chambre. Après le dépôt par M. Camille Sée de son rapport sur la création d'une école normale destinée à préparer des professeurs femmes pour les écoles secondaires de jeunes filles...

Elle a repoussé successivement tous les amendements qui lui ont été présentés. Elle n'a excepté de cet ostracisme général qu'un amendement accepté par la commission, aux termes duquel le travail effectif des mineurs de dix-huit ans et des femmes dans les usines ne pourra excéder onze heures par jour et six jours par semaine...

La loi sur la caisse d'épargne postale, adoptée mardi par le Sénat, introduit dans l'économie des caisses d'épargne une innovation empruntée à nos voisins: le livret national. En d'autres termes, elle permet au déposant de continuer ses versements, de retirer tout ou partie de son dépôt, dans tous les bureaux de poste des territoires français, et elle crée un ordre d'intermédiaires de plus entre le déposant et la caisse d'épargne.

En insistant auprès du Sénat pour l'adoption de cette loi, M. Cochery a été poussé par d'excellents motifs. Il a voulu fournir aux trente mille communes rurales l'outillage indispensable des grandes villes, et elle crée un ordre d'intermédiaires de plus entre le déposant et la caisse d'épargne.

distributions? Or, n'est-il pas évident que, dans les campagnes, par exemple, le facteur, qui est en même temps buraliste et quelquefois télégraphiste, ne pourra suffire à la nouvelle charge qu'on lui impose?

TOUS JÉSUITES!

Vous croyez que les nihilistes sont les auteurs de l'assassinat du czar? Cela n'est vrai qu'à moitié. Derrière les nihilistes, il y a les Jésuites! Les nihilistes ne sont que des Jésuites déguisés!

Cette dépêche ouvre des horizons nouveaux. Grâce à M. de Bismarck et à M. Gambetta qui a fait reproduire en tête de son journal cette importante révélation, on sait, d'en pas douter, que les Hartmann, les Ryssakoff, les Vera Sassoulitch, les Sophie Perovsky ne sont que des élèves des Jésuites!

« Ces théories n'appartiennent pas précisément à l'école révolutionnaire; mais elles ont été empruntées à une école que Pascal a flétri dans ses immortelles Provinciales. »

Tous Jésuites: Cazot, Barthélemy-Saint-Hilaire, Ravallac, Louvel, Ryssakoff et Sophie Perovsky!

L'ENQUÊTE DE CISSEY

La commission parlementaire chargée d'une enquête sur les actes du général de Cissey vient de terminer son travail; elle a déposé son rapport sur le bureau de la Chambre; on retrouvera plus loin les conclusions de ce volumineux document. La commission a reconnu l'absolu néant des accusations de trahison et de concussion formulées contre l'ancien ministre de la guerre. Cette conviction, qu'elle a acquise après de longues recherches, elle la consigne dans une déclaration solennelle dont la rédaction a été évidemment inspirée par le formulaire des cours d'assises: « En notre âme et conscience, dit-elle, M. de Cissey n'est pas coupable. »

rien trouvé qui pût faire conserver l'ombre d'un doute sur le patriotisme et l'honnêteté d'un homme qui a été le chef de l'armée française. Constatons que l'un des accusateurs, chargé du rapport, a loyalement reconnu lui-même l'injustice de ses soupçons, et qu'il ne reste rien des allégations odieuses qu'avaient propagées quelques journaux.

Le rapporteur rappelle que, dans un précédent travail, sur des conclusions duquel la Chambre a nommé la commission d'enquête, il s'est exprimé ainsi: « Ce sera pour nous si l'accusation n'est pas prouvée, une joie profonde de pouvoir hautement affirmer l'innocence d'un général français. »

Quelle que soit la solennité d'une déclaration de non-culpabilité, elle ne répare jamais tout le mal qu'a fait l'accusation. Après qu'un accusé a été injustement traduit en cour d'assises et a été acquitté par le jury, si le ministère public lui faisait des excuses en lui disant: « Nous sommes enchantés de vous avoir poursuivi, et vous devez nous en savoir gré, parce que nous vous avons fourni l'occasion de faire éclater votre innocence », l'acquitté répondrait évidemment: « merci mille fois de vos bonnes intentions; mais il valait encore mieux ne pas me poursuivre. »

« L'Agence Havas communique aux journaux la nouvelle suivante: M. Gambetta a reçu, mardi, M. Amédée Marteau, président du syndicat de la presse départementale qui l'a entretenu du dégrèvement de l'impôt sur le papier; M. Gambetta s'est montré fort sympathique à ce dégrèvement, surtout en ce qui concerne la surtaxe de 30 fr. par 100 kilogrammes qui frappe le papier employé à l'impression des journaux. »

L'IMPOT SUR LE PAPIER

La presse départementale félicitera le président de son syndicat, M. A. Marteau, de la constance de ses démarches, mais elle ne peut oublier que depuis deux ans, ministres et commissions se sont toujours montrés théoriquement favorables à la suppression de l'impôt extraordinaire qui frappe le papier; ce qui ne les empêche pas de le conserver au budget, malgré les prétendus excédents de recettes et malgré le caractère essentiellement transitoire de cet impôt.

ENTRE EUX

Nous avons fait connaître à nos lecteurs la polémique Lissagaray-Clémeau. Aujourd'hui, c'est Rochefort qui mange du Gambetta et qui est mangé lui-même par Louis Michel. Rien de plus ignoble!

M. FERRONILLAT rapporteur, défend le projet et rappelle que la loi de 1850 donna une grande extension à l'enseignement congréganiste et amena le développement de l'enseignement primaire. Le gouvernement doit se préoccuper de cette situation; l'ordre social a été démontré qu'un maître d'école n'est pas un maître de droit acquis, car l'enseignement social domine tout autre question.

tement dont on appréciera la violence et la grossièreté par ces lignes:
« Oui, cet obèse, le nez encore rubescent du déjeuner de tout à l'heure, a trouvé généreux d'expectorer sur ces héroïques nihilistes, qu'il n'a jamais eu le droit d'apprécier, puisqu'il est incapable de les comprendre. »

« On remarquera qu'Henri Rochefort n'a pas de prison à faire. Cela se comprend de la part de ce marquis aristocrate: s'il se nommait simplement Rigot, il est certain que les magistrats prononceraient autrement. »

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
Séance du 29 mars
Présidence de M. CALMON, vice-président.
La séance est ouverte à 2 heures.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Discours de M. CHESNELONG.
M. CHESNELONG. — Le projet de loi dont nous abordons la discussion a pour but de décider que nul ne pourra coopérer à l'enseignement sans un brevet de capacité spécial. Le rapport présente le projet sous les apparences les plus inoffensives.

« D'une part, on nous vante la facilité de l'épreuve du brevet et, d'autre part, on en soutient la nécessité absolue. Quant à la facilité, je me permettrai de faire observer que le candidat qui passe cette épreuve, se heurtera à un double arbitraire, celui du programme et celui des examinateurs. »

« En ce moment on délivre par an 6,000 brevets de capacité; mais avec les exigences actuelles, il vous en faudra 10,000 et, en jurer par le passé, il vous faudra 25 ans pour passer de 6,000 à 10,000 brevets. Vous ne pouvez donc pas sans adjoints, ou vous serez obligés de tolérer des adjoints sans brevet. »

« J'ai lu ce matin, dit l'orateur, que M. le ministre de la justice a présenté à la Chambre des députés un projet de loi sur les juges de paix, fixant les conditions de capacité dans ce projet: le ministre admet les équivalences et il ne stipule que pour l'avenir. Ah! là, pauvre homme! quand on parle de juges de paix sans adjoints, on admet la rétroactivité. »

SUITE DE LA DISCUSSION

M. FERRONILLAT rapporteur, défend le projet et rappelle que la loi de 1850 donna une grande extension à l'enseignement congréganiste et amena le développement de l'enseignement primaire. Le gouvernement doit se préoccuper de cette situation; l'ordre social a été démontré qu'un maître d'école n'est pas un maître de droit acquis, car l'enseignement social domine tout autre question.

« On remarquera qu'Henri Rochefort n'a pas de prison à faire. Cela se comprend de la part de ce marquis aristocrate: s'il se nommait simplement Rigot, il est certain que les magistrats prononceraient autrement. »

« On remarquera qu'Henri Rochefort n'a pas de prison à faire. Cela se comprend de la part de ce marquis aristocrate: s'il se nommait simplement Rigot, il est certain que les magistrats prononceraient autrement. »

« On remarquera qu'Henri Rochefort n'a pas de prison à faire. Cela se comprend de la part de ce marquis aristocrate: s'il se nommait simplement Rigot, il est certain que les magistrats prononceraient autrement. »

« On remarquera qu'Henri Rochefort n'a pas de prison à faire. Cela se comprend de la part de ce marquis aristocrate: s'il se nommait simplement Rigot, il est certain que les magistrats prononceraient autrement. »

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier.
Paris, le 29 mars 1881.
« On sait maintenant que c'est par suite d'une indiscretion que le rapport de M. Lefèvre au nom de la commission de Cissey a été communiqué aux journaux. Plusieurs membres de la commission, notamment M. Farcy, ont vivement protesté contre ce procédé, qui est d'autant plus regrettable que le rapport n'a pas encore reçu l'approbation de la commission et qu'il peut être amendé. »

« Le bruit court, en effet, que les conclusions de M. Le Faure, appelant le blâme de la majorité sur quelques hauts fonctionnaires du ministère de la guerre au sujet de diverses irrégularités, ne seront pas sanctionnées, car elles excèdent la compétence de la Chambre et même le mandat de la commission. Cette affaire semble passionner vivement depuis hier, non seulement nombre de députés, de la gauche, mais aussi le général Farre, qui a fini par comprendre qu'on ne s'opposait pas dès le début à l'enquête, en contravention de sa responsabilité ministérielle des bruits absurdes qui ne relevaient que de la plus basse délation, il avait fait preuve de la plus ignoble faiblesse. »

« On s'attend en tous cas, à ce que les conclusions du rapport de M. Le Faure donneront lieu à un débat très-vif à la tribune. L'extrême gauche et une fraction notable de l'Union républicaine estiment qu'une part trop grande a été faite à l'indulgence et qu'il faut nommer en toutes lettres les fonctionnaires prévaricateurs. »

« Les partisans du scrutin de liste semblent tout déconcertés depuis qu'il ont acquis la certitude que le rapport de E. Boyssot ne serait déposé et discuté en séance publique qu'après les vacances de Pâques. Quelques membres de l'Union républicaine ont, en outre, déjà reçu des adresses de leurs commentateurs qui les invitent à maintenir le statu quo électoral. Dans ces conditions, les députés qui ont pris ouvertement parti pour le scrutin de liste sent d'autant plus embarrassés que M. Gambetta a cessé de leur reconnaître l'aide de ses dévoués. »

« Comme les adresses menaçaient de se multiplier et que les manifestations des assemblées départementales doivent, en tous cas, achever de battre en brèche les projets relatifs à un changement dans le mode de votation actuel, ils se demandent à quel genre de propagande ils pour-